

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :

2 532 167

(21) N° d'enregistrement national : **82 14728**

(51) Int Cl³ : A 47 C 17/84; B 60 P 3/38.

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 27 août 1982.

30 Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 9 du 2 mars 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : *LHOUMEAU Bernard.* — FR.

(72) Inventeur(s) : Bernard Lhoumeau.

73 Titulaire(s) :

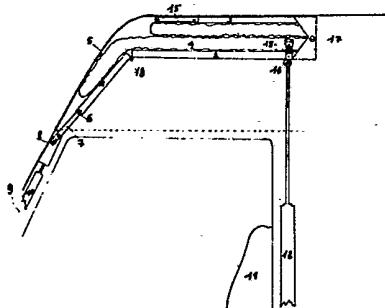
(74) Mandataire(s) :

54 Lit « tout fait » suspendu, à escamotage assisté, conçu pour procurer le confort d'un lit traditionnel dans un volume minimum.

57 L'invention concerne le couchage de personnes dans un volume considéré comme trop réduit pour cet usage. Ses critères sont le confort maximum pour un encombrement minimum.

Pivotant sur ses axes 6 et 8 au bout de ses rallonges 7, le lit monte au-dessus du pare-brise du véhicule et, par ses articulations 17 et 18, épouse la forme de la réhausse du toit, se pliant ainsi dans un volume minimum.

Décroché de ses supports 13, il s'ouvre sur son articulation 17 et bascule par ses axes 6 et 8 sur ses rallonges 7. L'application la plus intéressante de l'invention est l'utilisation en camping-cars, caravanes ou autres habitations mobiles ou non.



ER 2532 167 - A1

La présente invention concerne le couchage de personnes dans un volume considéré comme trop réduit pour cette utilisation, cas se présentant notamment dans les habitations mobiles et camping-cars.

Le problème posé à l'heure actuelle par le couchage de personnes dans un volume réduit, en prenant l'exemple des camping-cars, est que 5 l'on doit utiliser ce volume pour deux fonctions :
• l'une pour pouvoir s'y mouvoir (de jour),
• l'autre pour y dormir (de nuit).

Les solutions proposées à ce jour sont :
10 • soit la transformation du mobilier utilisé en "jour" : table et coussins des banquettes disposés pour former un matelas, opération longue, peu pratique, de confort spartiate, puzzle de coussins sur plan dur et plat.
De plus, ce système interdit toute circulation dans le volume utilisé
15 en "jour".
• soit un lit indépendant du mobilier "jour", mais dans tous les cas, ce principe pose des inconvénients de volume insuffisant au-dessus du couchage : lit à reconstituer par des systèmes de rallonges, ou lit empiétant dans le volume "jour", ou obligeant à une rehausse particulière du toit, ou d'autres combinaisons non exhaustives.
20

Dans tous ces cas de figures, il ne s'agit pas d'une literie répondant à des critères de véritable confort.

La solution apportée par l'invention est qu'il s'agit d'un sommier en lattes de bois équipé d'une literie traditionnelle étudiée pour ce 25 dernier, le tout replié dans un volume inutilisé en "jour", n'empiétant pas sur celui-ci, étant installé et escamoté immédiatement sans manipulation de literie et offrant un volume confortable en position "nuit".

Les dessins annexes présentent une coupe de l'invention en trois figures 1, 2 et 3, ainsi qu'une perspective 4 du lit en position "nuit".

30 Ce lit utilise un sommier à lattes de bois, à armature métallique articulée en trois parties 1 - 2 - 3, sur lequel repose, qu'il soit plié ou ouvert, la literie complète 4. Plié, il épouse la forme de la réhausse du toit 5, diminuant la hauteur de celle-ci de deux fois l'épaisseur sommier-matelas dans la cabine de conduite, libérant ainsi la partie 35 habitable du fourgon. Déplié, il offre dans le cas de l'exemple une surface standard de 140 par 190 cm sur un matelas de mousse de 8 cm avec draps et couvertures, tout en ménageant dans le cas de ce fourgon un espace analogue et souvent supérieur aux capucines des camping-cars de type cellule (75 à 80 cm de hauteur disponible).

Adapté pour un véhicule fourgon réhaussé d'origine utilisé en camping car, le lit, solidaire d'un axe 6, est fixé au bout de deux rallonges 7 et 7', elles-mêmes articulées sur leurs autres extrémités par deux axes 8 et 8', fixés de part et d'autre du pare-brise 9. Deux vérins 10 et 10'
5 posés sur les montants du pare-brise 9 et sur ces rallonges 7 et 7', compensent le poids de l'ensemble pour la manœuvre de rotation.

A l'arrière des sièges conducteur et passager 11 et 11' sont placés deux vérins 12 et 12', solidarisés par une barre 16, qui lèvent le lit, cependant qu'il se replie sur sa première partie 1, lui faisant ainsi
10 épouser la forme de la réhausse 5 du toit. En fin de course, un accrochage mécanique 13 l'arrime dans sa position haute (figure 1).

Ainsi plié, il libère totalement la cabine de conduite, et n'empiète pas dans la partie "jour".

Quand on fait se baisser les vérins 12 et 12', et que l'on déverrouille les accrochages mécaniques 13, le lit 1 - 2 - 3 descend jusqu'à sa barre-support 14, que l'on aura préalablement mise en place, fermant simultanément l'articulation 18. De cette première opération résulte la possibilité d'ouvrir l'articulation arrière 17 pour abaisser la partie 3 et, une fois celle-ci en place, dé basculer la partie avant 1 sur ses
20 axes 6 et 8. Dès que les pattes-supports de l'arrière 15 sont encliquées, le lit est prêt.

Dans le domaine du camping-car, ce lit présente les avantages d'une capucine dans un fourgon.

Il permet de changer totalement les aménagements, car tout le volume
25 peut être utilisé sans avoir à prévoir la transformation pour la nuit.

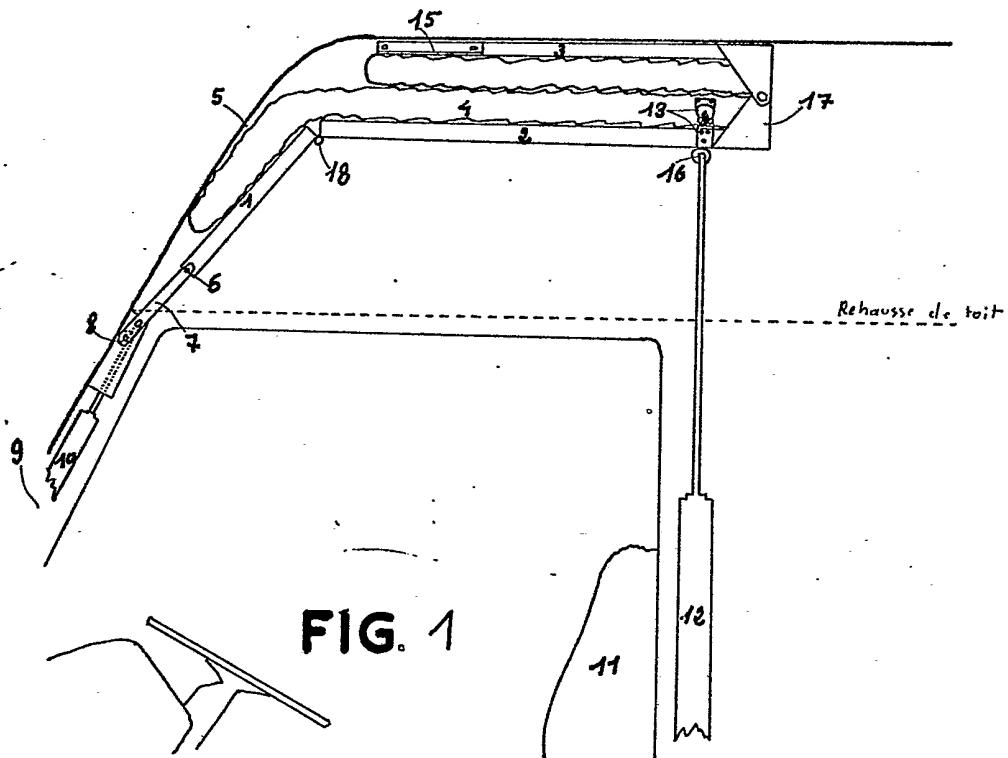
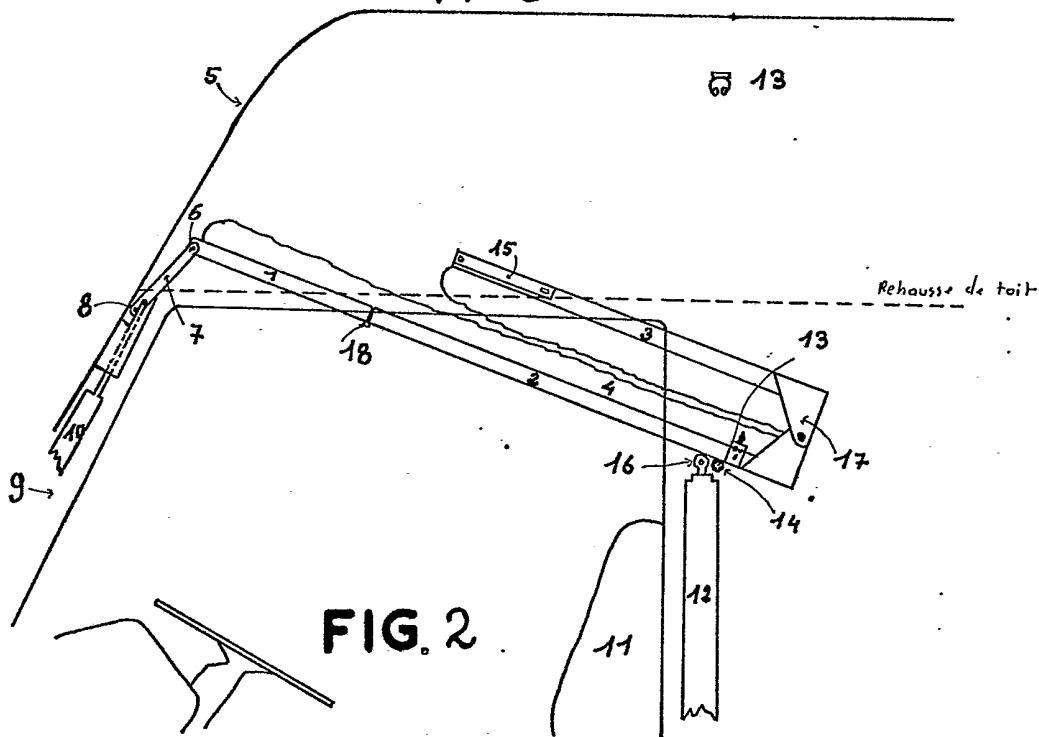
Il peut s'installer dans un véhicule déjà aménagé par quiconque désire augmenter les places de nuit.

Il est adaptable sur la plupart des fourgons réhaussés d'origine.

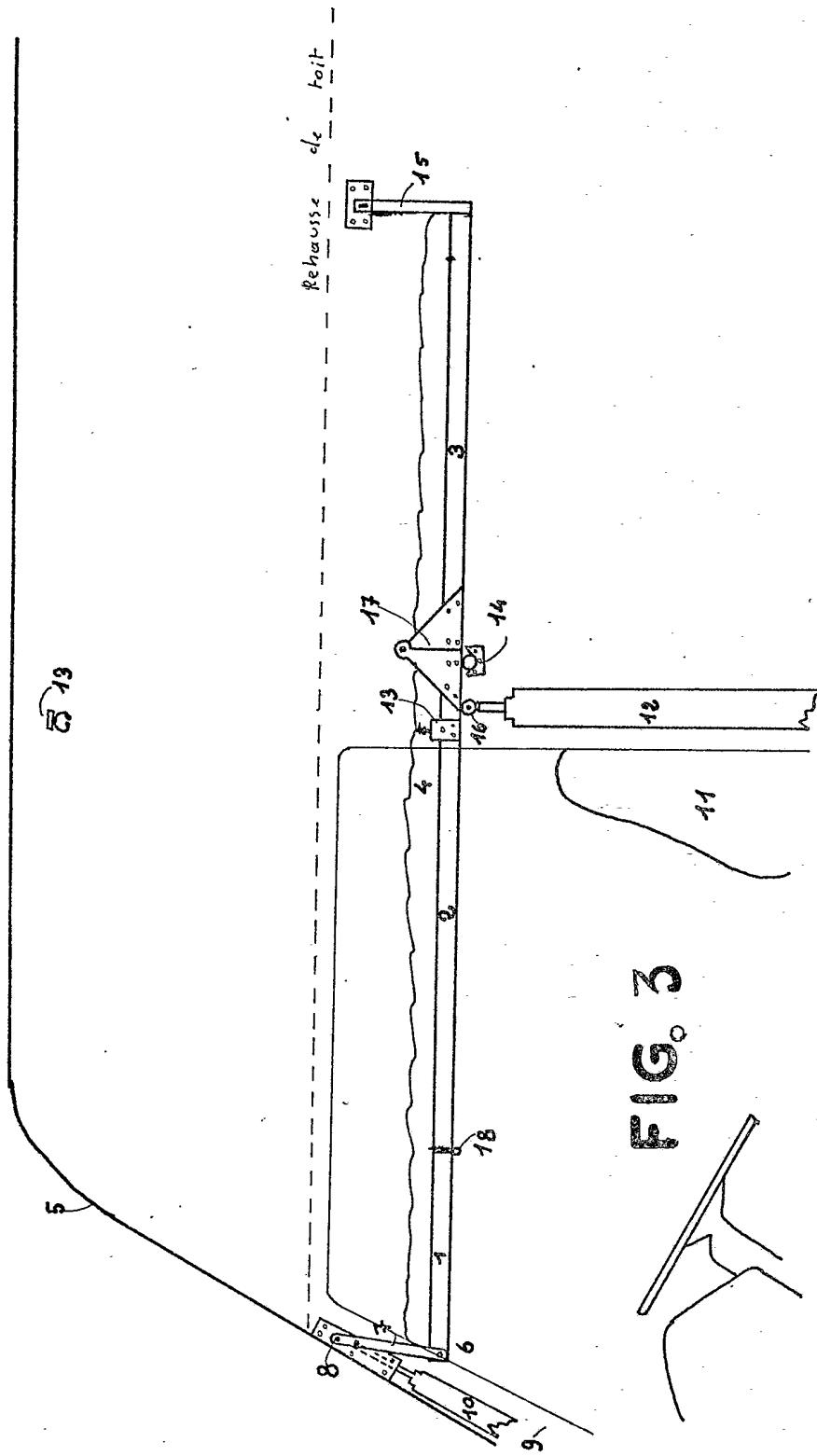
REVENDICATIONS

1. Lit suspendu tout fait escamotable, monté sur axes 6 et 8 et rallonges 7, et assisté par des vérins 10 et 12.
2. Lit selon la revendication 1 caractérisé par le fait que ses articulations 17 et 18 et ses axes 6 et 8 fixés aux rallonges 7 permettent d'utiliser un minimum de place en position pliée pour un maximum d'espace vital en position dépliée.
3. Lit selon la revendication 1 caractérisé en ce que le lit reste entièrement fait avec sa literie 4.
4. Lit selon la revendication 1 caractérisé par une jupe tendue entre le lit et son support, assurant l'occultation immédiate et l'isolation thermique.
5. Lit selon la revendication 2 caractérisé en ce que l'assistance peut utiliser toute forme d'énergie.

113



2/3



2532167

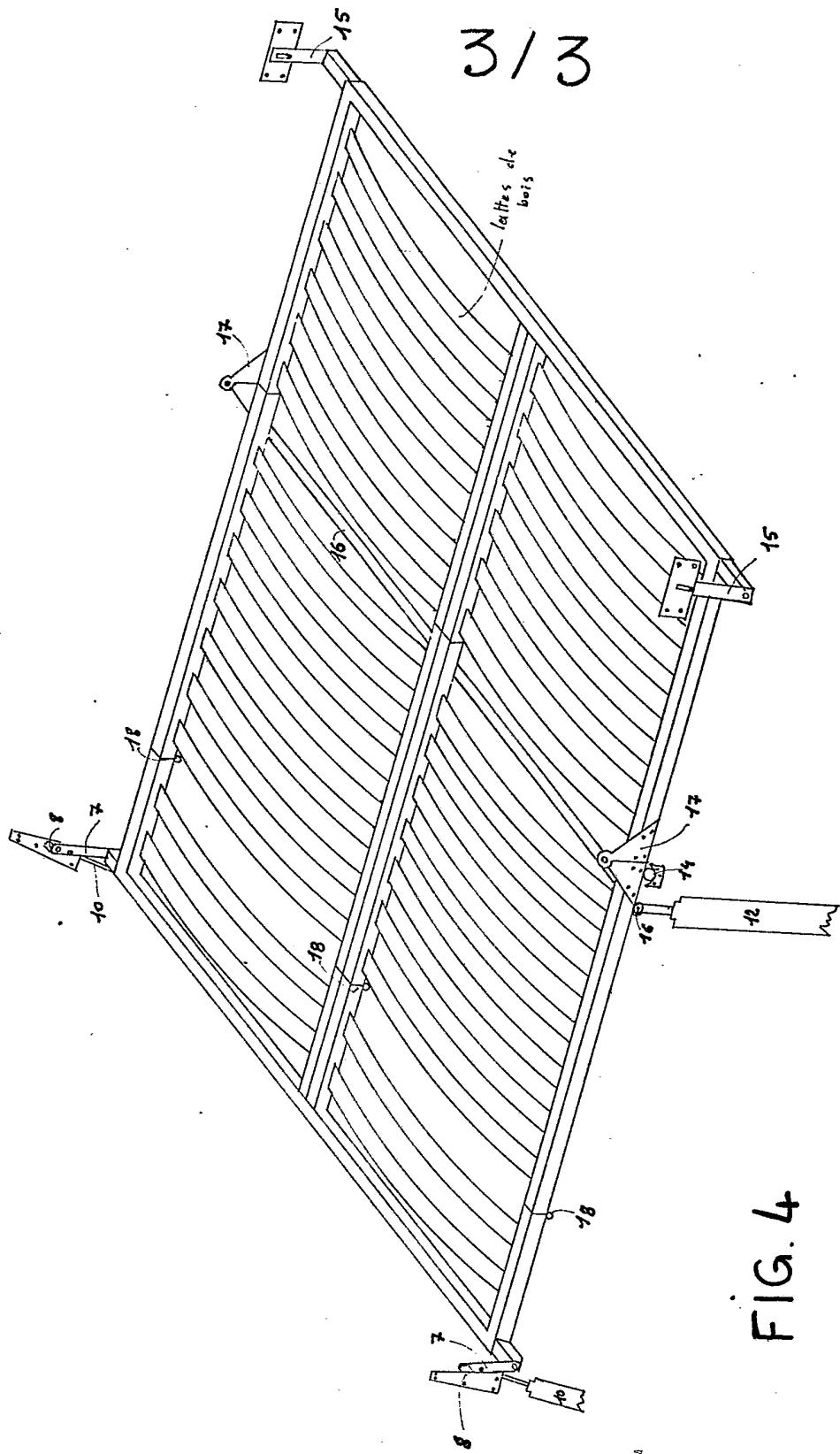


FIG. 4